RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

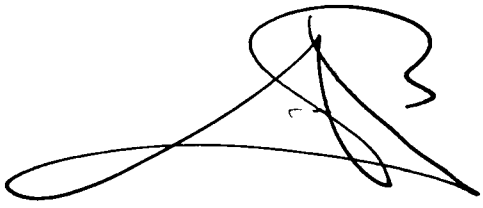
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01440
Numéro SIREN : 902 975 184
Nom ou dénomination : BALDIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 6293

SASU BALDIS

Certifié Conforme
à l'Original



route de Caen

14150 OUISTREHAM

Siret : 90297518400018

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

TALENZ
GROUPE FIDORG

FIDORG NORMANDIE

Siège social : Le Trilide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 49 26 23 - email : caen@talenz-fidorg.fr

Bayeux : 10, boulevard Sadi Carnot - 14400 Bayeux - Tél : 02 31 51 60 97 - email : bayeux@talenz-fidorg.fr

Deauville : Rue des Bateliers - ZI - 14800 Toulgues - Tél : 02 31 14 67 00 - email : deauville@talenz-fidorg.fr

Flers : 16, rue du Thémis - 61100 Flers - Tél : 02 33 62 62 00 - email : flers@talenz-fidorg.fr

Saint Lô : 585, rue Henri Claudel - ZI Neptune - 50000 Saint Lô - Tél : 02 33 [illegible] - email : [illegible]@talenz-fidorg.fr

Toulouse : 78, allée Jean Jaurès - Le Pré - Bât. [illegible] - 31000 Toulouse - Tél : 05 61 62 32 76 - email : toulouse@talenz-fidorg.fr

Vire : 3, rue des Halles - BP 70058 - 14502 Vire Cedex - Tél : 02 31 68 [illegible] - email : vire@talenz-fidorg.fr

fidorg.talenz.fr

S.A.S. au capital de 2 126 000 Euros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie
R.C.S. Caen 492 308 804 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion de 2006 B 770 - N° intracommunautaire FR 23 492308804



TALENZ

GROUPE FIDORG

ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 08/09/2021 au 31/12/2022

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 914	129	2 784
Fonds commercial (1)	929 000		929 000
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	170 823	3 517	167 306
Installations techniques, matériel et outillage industriels	763 005	16 081	746 924
Autres immobilisations corporelles	276 922	7 694	269 229
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 142 664**	**27 422**	**2 115 243**
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	1 424 677		1 424 677
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	19 499		19 499
Autres créances	647 409		647 409
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	254 107		254 107
Charges constatées d'avance (3)	2 601		2 601
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 348 293**		**2 348 293**
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	**4 490 957**	**27 422**	**4 463 536**
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan Passif

	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-3 672**
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 328**
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	996 261
Emprunts et dettes financières diverses (3)	677 188
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 107 642
Dettes fiscales et sociales	653 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	434
Produits constatés d'avance	21 933
TOTAL DETTES	**4 457 208**
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	**4 463 536**
(1) Dont à plus d'un an (a)	784 030
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 673 178
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	24 419 104		24 419 104
Production vendue (biens)	1 288 153		1 288 153
Production vendue (services)	72 969		72 969
Chiffre d'affaires net	**25 780 226**		**25 780 226**
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			239 059
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			**26 019 285**
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			21 251 167
Variations de stock			-1 424 677
Achats de matières premières et autres approvisionnements			891 198
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			2 686 789
Impôts, taxes et versements assimilés			314 332
Salaires et traitements			1 914 141
Charges sociales			614 181
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 422
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			11 485
Total charges d'exploitation (II)			**26 286 038**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-266 753
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			6 039
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			**6 039**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 039
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-272 792

Compte de résultat(suite)

	31/12/2022
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	307 067
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	**307 067**
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	2 652
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**2 652**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**304 415**
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	35 295
Total des produits (I+III+V+VII)	**26 326 352**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**26 330 024**
BENEFICE OU PERTE	**-3 672**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

TALENZ
GROUPE FIDORG

ANNEXE

Exercice du 08/09/2021 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société :
SASU BALDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 4 463 536 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 672 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 08/09/2021 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).
Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de cloture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes , les stocks et les en-cours sont valorisés :
- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Une aide commerciale à hauteur de 307 067 HT euros a été versée pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cependant celle-ci pourrait faire l'objet d'un remboursement prorata temporis en cas de perte d'enseigne dans les 5 ans.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		929 000		929 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 914		2 914
Immobilisations incorporelles		**931 914**		**931 914**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		130 878	29 172	101 706
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		69 117		69 117
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 192 005	429 000	763 005
- Installations générales, agencements aménagements divers		283 551	25 485	258 066
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		18 856		18 856
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		**1 694 407**	**483 657**	**1 210 751**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		30 000	30 000	
Immobilisations financières		**30 000**	**30 000**	
ACTIF IMMOBILISE		2 656 321	513 657	2 142 664

BALDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège Social : Route de Caen 14150 OUISTREHAM
RCS CAEN 902 975 184

PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2023
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mille vingt trois
Le quinze juin
A seize heures quarante cinq

La Société **SODIBAL,** Société par Actions Simplifiée, au capital de 60 000 €, dont le siège social est à OUISTREHAM (14150) – Route de CAEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 920 772 506.

Représentée par la Société « ***ND SUPERS*** » (*RCS CAEN 881 018 568*), elle-même représentée par « *ND CAPITAL* », elle-même représentée par « *SOMONFI* » (*RCS CAEN 879 478 766*), elle-même représentée par Monsieur Jean Baptiste MONTES son Président,

Associée unique et Présidente de la société « **BALDIS** » société par actions simplifiée au 10 000 € divisé en 1 000 actions de 10 € chacune, dont le siège social est situé Route de Caen, 14150 OUISTREHAM immatriculée au RCS de CAEN sous le n°902 975 184.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société « **SODIBAL** » a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2022.**

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont présentées en annexe du présent procès-verbal pour être retranscrites sur le registre.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et quitus à la présidence
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce, et décision à cet égard
- Rémunération de la Présidence
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes
- Convention de prestations avec la Société « ND GESTION »
- Refonte statutaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé unique prend acte de l'absence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte **de 3 671,94 €** au compte « **Report à nouveau** ».

Conformément à la loi et s'agissant du premier exercice social de la société, l'Associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte de la convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce passée avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'Associée Unique précise qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la convention visée à ce même article sera portée au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée Unique approuve la fixation de la rémunération de la Société « *ND SUPERS* » en sa qualité de Présidente de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 à un montant annuel de 505 000€ HT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée Unique nomme le cabinet « **AUDITORIA** » sis 2 Rue Claude Boucher – 33300 BORDEAUX (*RCS BORDEAUX 378 274 013*) en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, et ce pour six exercices sociaux.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale valide la mise en place d'une convention de prestations entre la Société « ***BALDIS*** » et la Société « ***ND GESTION*** » pour le suivi de la comptabilité, paie, ressources humaines, communication, publicité, entretien, et ce moyennant une refacturation du coût réel d'intervention des salariés et des frais annexes de logistique (loyer, logiciel, amortissement matériel, coûts divers) avec une marge au taux maximum de 15%.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide de procéder à une refonte statutaire et adopte article par article et dans leur intégralité le nouveau texte des statuts.

Dans le cadre de ces modifications, la durée de la société est ramenée à 30 ans.
Le capital social, la dénomination sociale, la date de clôture, la forme juridique ne sont pas modifiés.

L'objet social est modifié comme suit :

« Article 3 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'Etranger :

- ✓ *L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à BALLANCOURT SUR ESSONNE (91610) – ZAC de l'Aunaye – Rue Jeanne Pinet sous l'enseigne* ***« CARREFOUR MARKET »*** *ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR à l'exclusion de toute autre,*

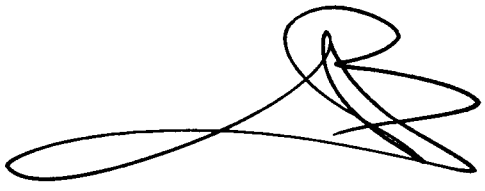
Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes ; l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur ; et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ».

HUITIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.

SODIBAL, Associée unique et Présidente :
Représentée par Monsieur Jean-Baptiste MONTES



BALDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège Social : Route de Caen 14150 OUISTREHAM
RCS CAEN 902 975 184

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Compte courant détenu par la société « SODIBAL » dans la société ⇨ 675 000 €, rémunéré au taux de 2,21 %, soit 2 188,13 €

La Présidence

